



Association AYGA

Moulin de la Gascarie 12000 RODEZ

<http://ayga.fr> – contact@ayga.fr – 05.65.68.16.16

Siret : 828 116 087 00010



Synthèse du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Avec la participation financière de :



Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3, Chemin de Serres – 11000 Carcassonne

Tél. 04 68 25 16 03 / Fax. 04 68 25 67 73

Courriel : accueil@fedepeche11.fr - Site : <http://fedepeche11.fr>



La Fédération Nationale pour la Pêche en France a élaboré en 2010 un schéma national de développement du loisir pêche. Nous avons le plaisir de vous en présenter la déclinaison départementale qui se veut être un véritable outil de stratégies politique et opérationnelle. Ce document, à la fois ambitieux et généreux est le reflet d'un département naturellement très riche de par sa géographie.

Cette diversité faunistique se retrouve également au niveau halieutique et nous permet de dénombrer une grande variété d'espèces piscicoles permettant une offre de pêche très variée.

Ce schéma se veut être un carnet de route permettant d'intégrer la pêche de loisir dans une stratégie d'aménagement du territoire et de développement touristique. Des partenariats sont d'ores et déjà actés pour atteindre ces objectifs.

Le programme d'actions s'articule autour de différents thèmes :

- La création de parcours identifiés accessibles à toutes et à tous
- Une politique d'empoisonnement maîtrisée et optimisée
- La communication autour de l'activité « pêche » et la promotion de celle-ci
- L'optimisation du réseau associatif
- La mise en valeur du potentiel halieutique grâce à divers partenariats
- La surveillance et le respect d'une réglementation simplifiée

La pratique de la pêche doit évoluer avec la société.

Ce document nous permettra de répondre à la demande actuelle tout en gardant des marges de manœuvre pour nous adapter. Il est également la résultante d'une large concertation en externe comme en interne.

Nos seuls objectifs sont de satisfaire les pêcheurs existants, d'attirer de nouveaux pratiquants, mais aussi de pouvoir répondre à une demande touristique.

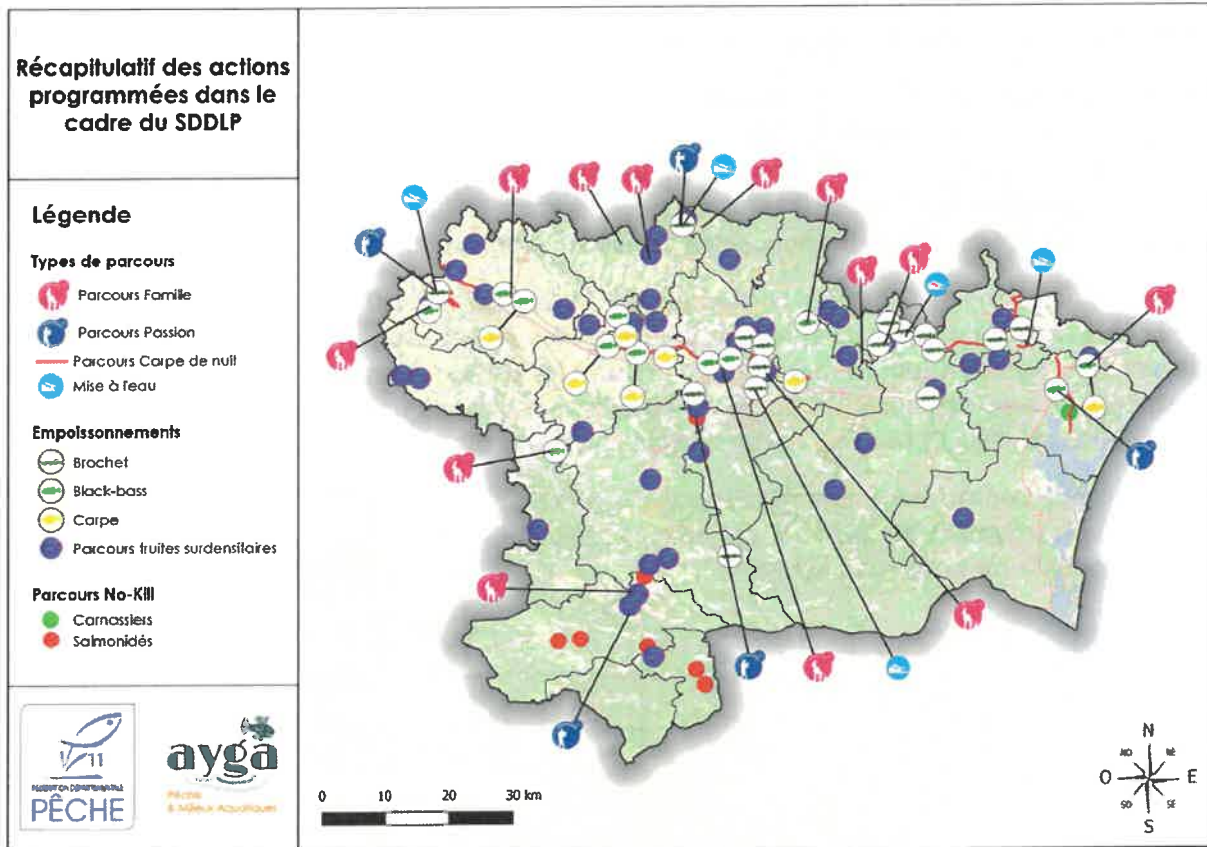
Vous l'aurez compris, la volonté est là de permettre à la pêche de loisir de trouver sa place dans le paysage audois et de participer au développement économique de ce département.

Je remercie tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce beau document et je salue l'implication de nos AAPPMA, du Conseil d'Administration et de tout le personnel de la Fédération.

David FERNANDEZ

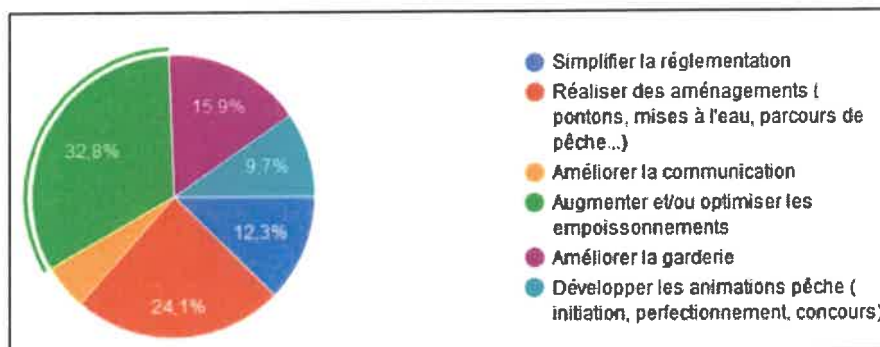
Président fédéral

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche : un programme pluriannuel au service des pêcheurs Audois



Répondre aux attentes des pêcheurs Audois

En parallèle du schéma, un sondage auprès de nos adhérents nous a permis de mieux comprendre le besoin des pêcheurs du département. En effet, les 1 500 retours nous ont permis d'abord d'observer un ancrage local fort pour l'activité pêche (87 % des adhérents sont audois), montrant aussi l'effort à réaliser pour amener de nouveaux publics à fréquenter les parcours à réaliser.



Il est également observé que les deux thèmes majeurs restent la réalisation d'aménagements et l'empoisonnement alors que paradoxalement, 60 % des pêcheurs ne consomment pas leur prise.



Il s'agit là de prendre conscience que le pêcheur d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier, la Fédération et les AAPPMA proposent dans ce schéma de prendre en considération les nombreuses catégories de pêcheurs, en fonction de leur spécialité, que l'on retrouve dans le Département.



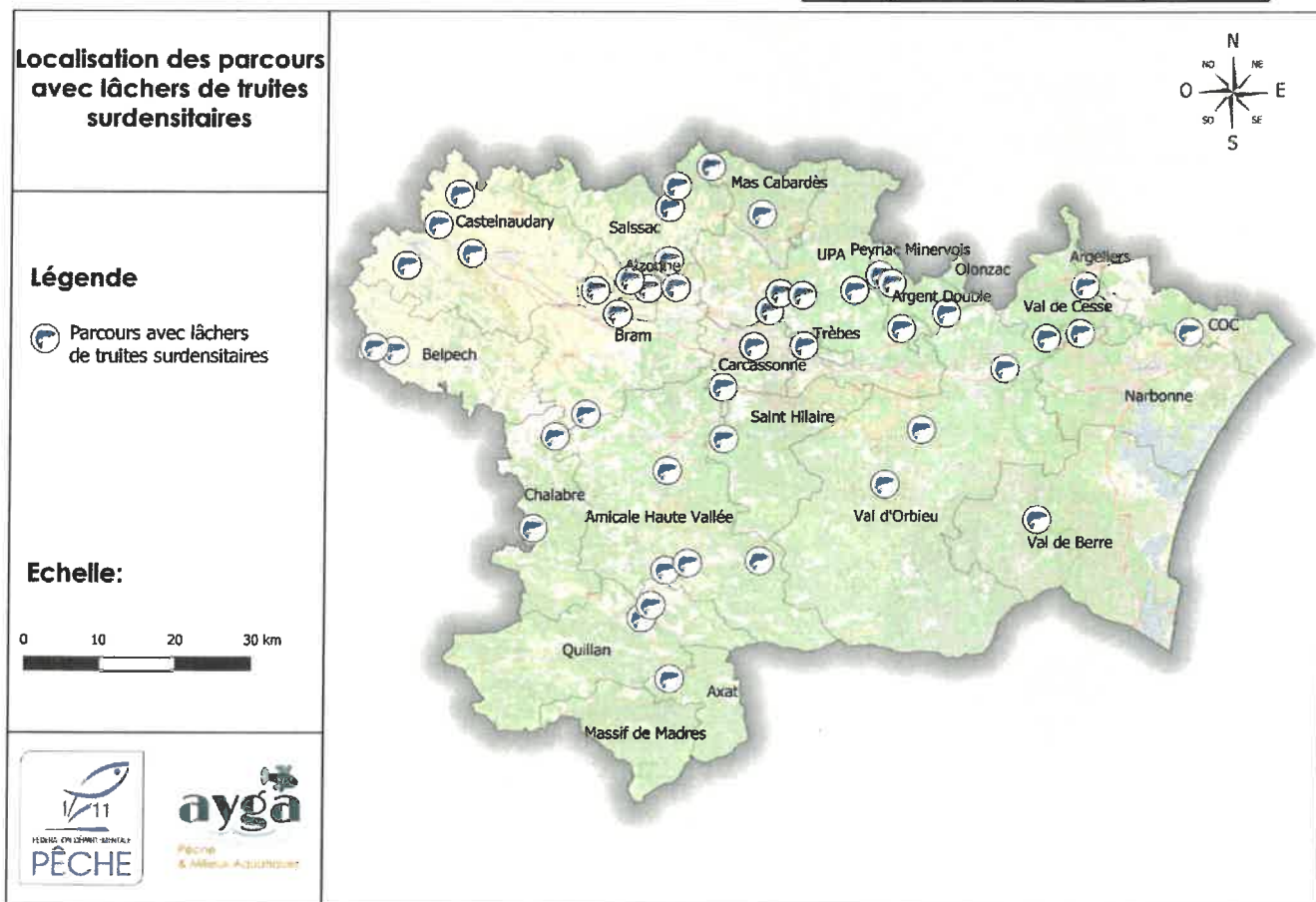
Optimiser l'empoissonnement pour plus de captures

À l'image du graphique issu du questionnaire d'enquête sur l'attente des pêcheurs Audois, la thématique de l'empoissonnement est un enjeu primordial. En effet, l'empoissonnement est en lien direct avec l'aménagement du territoire. C'est dans ce cadre que le schéma propose la création de 46 parcours départementaux truite (TAC) avec déversement régulier et 17 parcours labellisés à l'échelle nationale enrichis sur le plan halieutique en carnassier et poisson blanc.

Aussi, l'optimisation de l'empoissonnement voulu dans ce schéma correspond à de nouvelles formes de pêches répondant aux critères actuels (34 catégories de pêcheurs différentes). Il ne s'agit pas de déverser du poisson à tout va mais plutôt d'orienter les gestionnaires locaux vers des déversements d'espèces et avec des quantités adaptées au potentiel halieutique du site tout en respectant les prescriptions du Plan Départemental de Gestion Piscicole (PDPG).

À l'échelle du Département, cela représente une évolution de l'empoissonnement de 25 000 € par an soit 125 000 € supplémentaire sur la durée du schéma.

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./Jou
P	565 084 €	565 084 €	116,0



Du Lauragais au Narbonnais, le canal du Midi et ses jonctions



De renommée mondiale, le canal et ses annexes sont aujourd'hui inexploités au regard du potentiel halieutique qu'il représente. Le site le plus fréquenté du département se devait d'être inscrit dans ce schéma car autant sur plan touristique que vis-à-vis de nos pêcheurs locaux, le canal est un atout majeur. Bien connu de nos aînés pour la pêche du carnassier ou de la friture, il représente une source importante pour le développement du loisir pêche dans l'Aude, notamment vis-à-vis des plaisanciers. Il s'agit également de revoir la politique d'empoissonnement avec la pêche

des carnassiers en street fishing pour les jeunes générations mais également un support de détente en famille comme il est proposé par la labellisation du grand bassin de Castelnaudary par exemple. Il est question dans l'aménagement du canal de promouvoir toutes les activités et pour tous les publics car différents parcours et aménagements de type Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont proposés sur les différents biefs composant le canal dans le Département de l'Aude.

Il s'agit sur la totalité du programme d'action d'investir un total de 196 000 € TTC sur la valorisation du canal du midi.

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
CA	196 020 €	24 024 €	145,5



Un acteur économique incontestable

Le tourisme constitue un des principaux vecteurs de développement économique du département de l'Aude. La pêche, au même titre que les autres loisirs et activités de pleine nature, permet de développer un tourisme spécifique. C'est d'autant plus vrai que les possibilités halieutiques du département de l'Aude sont très diversifiées, ce qui permet de développer une stratégie de développement du tourisme pêche ambitieuse.



L'étude des retombées économiques sur le territoire de la communauté de communes des Pyrénées Audoises a permis de faire prendre conscience à certains acteurs de la plus-value que les pêcheurs apportent sur un territoire. Souvent en famille, sur des locations meublées et de longue durée, le tourisme pêche permet de valoriser les métiers de la restauration et de l'hébergement mais également l'ensemble des

activités annexes présentes sur le territoire.

Il s'agit donc de communiquer auprès des touristes pêcheurs mais aussi des touristes qui peuvent se tourner vers la pêche à partir du moment où des produits pêche clé en main leur sont proposés.

A ce titre, le schéma propose de développer d'avantage le réseau « hébergement pêche » permettant d'intégrer la communication nationale sur les différentes formes de location à proximité immédiate des sites de pêche phares du département de l'Aude. À titre d'exemple, plusieurs labellisations sont en cours ou déjà réalisées en Montagne noire et haute vallée de l'Aude.

Dans l'optique de développer l'offre touristique, le schéma propose également de poursuivre le partenariat récemment établi avec les offices de tourisme avec l'équipement en supports d'information relatifs à la pratique de la pêche et la vente de kit prêt à l'emploi sans oublier la possibilité de vente de cartes de pêche.

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
T	15 000 €	3 000 €	113,0



Au cœur de l'aménagement du territoire

Ce schéma ambitieux positionne le monde de la pêche comme réel partenaire dans l'aménagement du territoire auprès des collectivités, des services de l'état et des financeurs. En effet, ce programme pluriannuel permet d'apporter une vision à moyen terme sur des projets à mettre en œuvre de manière collective.



L'aménagement des parcours de pêche est une problématique majeure avec l'optimisation de l'empoissonnement et c'est dans l'objectif de répondre aux attentes de nos adhérents que le schéma propose de nombreux projets car ces deux thématiques sont liées. À l'image d'un stade recevant des joueurs, les parcours aménagés devront permettre d'accueillir tout type de pratiquant à la recherche d'une espèce en particulier.

3 grands types d'aménagements :

- Les parcours Départementaux : ils ont vocation à orienter les gestionnaires locaux vers des zones de déversement régulier bien identifiées où les accès de type parking et postes de pêche sont régulièrement entretenus. Ces parcours concernent essentiellement les cours d'eau (truite) et le canal (carnassier) et peuvent être accompagnés de ponton pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) ;
- Les parcours labellisés : Issus d'une charte nationale, ces parcours doivent respecter le cahier des charges imposé par la fédération nationale avec des aménagements plus conséquents (toilettes, abris, ponton handicapé...). Ces parcours sont généralement proposés sur des sites emblématiques du Département réputés sur le plan halieutique (Aude en Haute Vallée, Ganguise, Cavayère, Canal du midi...) ;



- Les mises à l'eau : Au regard de l'essor que connaît la pêche embarquée avec l'évolution des technologies, le schéma propose la création de plusieurs rampes de mise à l'eau. Elles peuvent être à destination d'embarcations conséquentes comme de plus modestes telles que le kayak ou float tube. L'axe Aude et les plus grands plans d'eau du département sont particulièrement concernés par ces aménagements.

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
A	975 204 €	209 561 €	683,5



Améliorer la communication pour faciliter l'accès au loisir

Aujourd'hui plus qu'hier, la communication doit devenir un point fort de la fédération pour développer le loisir pêche. Qu'ils soient internes ou extérieurs au département, les pêcheurs n'ont pas forcément la connaissance de tous les parcours de pêche, des caractéristiques de ses derniers et de la réglementation. Elle permet aux pêcheurs de préparer leurs sorties et leurs séjours pêche en fonction des spécificités des territoires et des peuplements piscicoles en place.



Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'une carte interactive des parcours de pêche du département permettant de renseigner les pêcheurs sur les types de parcours, les poissons présents, le niveau de difficulté, les accès, localisation et autres éléments descriptifs.

Au-delà de cette nouveauté numérique, il s'agit également de revoir le plan de communication de manière générale et l'utilisation des réseaux sociaux, la presse papier ou encore le site internet. Sur le plan de la visibilité, le schéma propose un élargissement du rayonnement de l'activité dans le département

avec l'organisation de concours régionaux ou encore la participation à des salons nationaux en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme. Il sera d'ailleurs l'occasion de proposer aux offices de tourisme une plaquette descriptive des activités pêche sur les 5 bassins du département.

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
C	195 000 €	91 000 €	530,5





La pêche de loisir comme support d'éducation à l'environnement et de tissu social



La pêche de loisir représente un support idéal pour la découverte des milieux aquatiques. Tant par la manipulation des poissons que par la découverte des macro-invertébrés, le pôle animation de la fédération propose de diverses manières l'initiation au fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'objectif du schéma est d'étoffer ce pôle animation et d'apporter de la visibilité sur les différentes formes d'animations à mettre en place avec comme volonté première de diversifier les publics. Essentiellement orientées vers un public très jeune, les actions proposées pour cet enjeu visent un public plus âgé mais également spécifique telles que les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la mise en place des Ateliers Pêche Nature ou encore des camps pêche sont des projets déjà initiés que le schéma propose de renforcer dans les années à venir afin de diversifier l'offre sur le Département.

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
AN	10 900 €	6 900 €	841,0



Simplifier la réglementation pour plus d'efficacité



La pêche de loisir est encadrée par une réglementation qui est fixée par le Code de l'Environnement. Cette réglementation est reprise chaque année par un arrêté préfectoral qui est élaboré en concertation entre les services départementaux de l'état et les acteurs de la pêche associative départementale.

Cet arrêté sert de base pour traduire en justice les infractions à la réglementation et permet d'encadrer la pratique de la pêche tout en permettant son évolution en fonction des attentes des pêcheurs. C'est dans cette optique que le schéma aborde l'enjeu lié à la réglementation.

En effet, la problématique récurrente reste celle de la garderie. La fédération a déjà procédé à l'embauche d'un garde fédéral, l'enjeu du schéma sur le volet de la garderie consistera à l'élaboration d'un pôle fédéral de garderie permettant d'intervenir de manière régulière sur le département. La gestion

des baux de pêche auprès des syndicats de rivière, des collectivités et autres établissements publics (ONF) seront nécessaires à la mise en œuvre d'une garderie efficace.

Par ailleurs, le schéma prend en compte dans cet enjeu l'évolution des attentes des pêcheurs notamment sur les périodes d'ouvertures ou encore la pratique du no-kill trop peu souvent mise en avant. Cette question renvoi notamment vers les quotas en place selon les espèces concernées dans notre Département.

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
R	76 000 €	38 000 €	189,0



Tableau synthétique

	Synthèse		
	€ Action TTC	€ Budget FD	FD Hom./jour
P	565 084 €	565 084 €	116,0
A	975 204 €	209 561 €	683,5
CA	196 020 €	24 024 €	145,5
C	195 000 €	91 000 €	530,5
AN	10 900 €	6 900 €	841,0
T	0 €	0 €	113,0
F	167 500 €	167 500 €	200,0
R	76 000 €	38 000 €	189,0
Total	2 185 708 €	1 102 069 €	2 819 €



